

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 17 mai 2018**

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 17 mai 2018, à 20 heures, sous la présidence de M. Michel PEIGNER, Maire.

Étaient présents : M. Peigner, Mme Manceau, M. Brunet, Mme Thériau, M. Bellanger, Mmes Planchenault, Hiland (arrivée à 20 h 30), Marteau, Peltier, M. Travers, Mme Forêt-Vettier, M. Beunard et Mme Vilfeu.

Absents excusés : M. Pottier (pouvoir donné à M. Brunet) et M. Jarry

Secrétaire de séance : M. Gérard TRAVERS

Ordre du jour

- ☞ Plan Local de l'Habitat (PLH 2019/2024) – Arrêt du projet
- ☞ Demande prêt de 250 000 € - Présentation des différentes propositions de financement
- ☞ Redéploiement des lots scolaires et périscolaires – Avenant au marché des travaux/Lot N° 9-Electricité
- ☞ Compte rendu de la commission des travaux du 18 avril 2018
- ☞ Nouveau Quartier – Chemin du Coudray – Compte rendu de la rencontre avec Atelier du Marais, Maître d'oeuvre
- ☞ Modification des statuts de Territoire d'Énergie Mayenne (ex. SDEGM)
- ☞ Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2018

Le compte rendu est approuvé sans observation particulière.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN EXECUTION DES
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Informations demandées aux associations : Hommes et peuples solidaires et Monti'Jardi ont communiqué les éléments manquants (montant de leur trésorerie). L'ASLM a remis son bilan de l'an dernier mais n'a pas communiqué le montant de sa trésorerie. Par contre, à ce jour, n'avons pas de retour du Comité des Fêtes, de la Société de Pêche et de l'APEL

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2019/2024

Ce projet de 4^{ème} PLH a pour objet de définir pour les 6 années à venir 2019/2024 la politique intercommunale en terme d'habitat. Il vise à répondre aux besoins de la population actuelle et à venir, en articulation avec les autres politiques (aménagement urbain, politiques économiques, environnementales ...).

L'habitat et le cadre de vie constituent des piliers majeurs de l'attractivité d'une agglomération. Ils participent fortement à la capacité d'un territoire à être

accueillant, à offrir une qualité de vie à ses habitants, actuels mais aussi futurs. Ils doivent aussi contribuer à attirer une nouvelle population notamment dans le contexte démographique actuel en perte de vitesse, alors même que le contexte économique local est plutôt favorable (faible taux de chômage et recherche de main d'œuvre).

Le futur PLH 2019-2024 s'inscrit dans une démarche plus globale de mise en cohérence des différents outils de planification et intègre un volet territorial, notamment :

- le SCOT, adopté en février 2014 pour la période 2016-2030 qui fixe des objectifs de production de logement ambitieux, entre 873 et 906 logements par an en moyenne sur l'agglomération,

- le PLUi 2016-2030 en cours d'élaboration, dont les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable débattues lors du Conseil Communautaire du 13 novembre 2017 ont permis d'arrêter un objectif de production de logement de 698 logements par an (soit 80 % des objectifs du SCOT).

Ce 4^{ème} PLH intègre un volet territorial, composé de 20 fiches communales. Il vise à renforcer l'opérationnalité du PLH et son appropriation par les communes, en ce sens qu'il précise pour chacune d'entre elles :

- Le bilan du 3^{ème} PLH,
- Les objectifs de production à atteindre par type de produits sur le 4^{ème} PLH ;
- Les priorités et les enjeux de la commune en matière d'habitat et d'amélioration du cadre de vie.

Le programme d'actions proposé doit permettre :

- de favoriser le réinvestissement du parc existant (mise en place d'une stratégie foncière avec un accompagnement des communes, sollicitation de l'Etablissement Public Foncier – EPF – départemental, action sur les copropriétés, reconquête des centres-bourg et des centres villes – Appel à projets "Action Cœur de Ville", financement du projet de renouvellement urbain de Saint Nicolas, développement de l'accession sociale dans l'ancien,...),

- de produire une offre nouvelle diversifiée, de qualité et correspondant à la diversité des besoins et des attentes des ménages actuels et futurs (recentrage du permis à points sur les opérations locatives sociales lourdes, développement des solutions adaptées pour les seniors, les jeunes, les familles),

- de répondre à la diversité des besoins en logements, en organisant la mixité aux différentes échelles, entre les communes et les quartiers,

- de consolider une offre de services à l'échelle de Laval Agglomération (mise en place d'une plateforme Web, dispositif d'accompagnement spécifique pour les seniors...),

- de renforcer l'articulation avec les autres politiques d'agglomération (déployer une véritable stratégie de marketing territorial, promouvoir d'exemplarité, l'expérimentation et l'innovation, renforcer le lien avec les autres politiques sectorielles : développement économique, environnement, urbanisme...).

Fusion Laval Agglomération/Pays de Loiron

Le pays de Loiron n'a pas la compétence habitat, ni de PLH. La fusion nécessitera une révision du PLH dans les 2 ans, soit au maximum au 01/01/2021.

Après cet exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à bulletins secrets (13 oui et 1 bulletin blanc),

▪ APPROUVE le projet de programme Local de l'Habitat de 2019/2024 tel qu'il a été présenté dont :

✘ le scénario relatif à une montée en puissance des objectifs d'ici 2030 sur les 2 prochains PLH pour atteindre l'objectif du SCOT dans la durée (698 logements),

✘ l'objectif de 650 logements en moyenne par an pour le PLH 2019/2024 avec une fourchette de production comprise entre 600 et 700 logements par an, permettant d'offrir des possibilités d'ajustements au fil de l'eau. Le précédent PLH 2011/2018 affichait un objectif de 565 logements qui n'a pas été atteint (468 logements réalisés),

✘ la répartition par produit : locatif intermédiaire (Type PINEL, PLS) : 12 %, locatif social (PLUS et PLAI) : 18 %, accession sociale (PSLA et PTZ) : 35 %, locatif et accession libre : 34 %,

▪ VALIDE les orientations permettant de conforter les projets de restructurations urbaines, aux dépens de l'étalement urbain, dans le cadre d'une politique de développement durable,

▪ ACTE la répartition territoriale proposée et notamment celle portant sur le pôle N° 1 dans lequel se trouve la commune :

	Application de la répartition du SCoT, reprise dans les travaux du PLUi et du PLH – Territorialisation d'un objectif de 650 logements par an à l'échelle de l'agglomération		
LAVAL	1 814	302 logts/an	46,5 %
Communes de 1 ^{ère} couronne	1 465	244 logts/an	37,6 %
2^{ème} couronne			
AHUILLE	45	8 logts/an	1,2 %
MONTIGNE LE B.	54	9 logts/an	1,4 %
NUILLE/VICOIN	27	5 logts/an	0,7 %
TOTAL pôle 1	126	21 logts	3,2 %
Communes de 2 ^{ème} couronne intégrant le pôle 1	622	104 logts/an	15,9 %
TOTAL Laval Agglo	3 901	650 logts/an	100 %

Cette répartition territoriale constitue une feuille de route pour les communes. Ces objectifs et les projets recensés sont repris dans les fiches

communales qui seront mises à jour annuellement pour s'assurer de la capacité collective à répondre aux besoins en logements croissants sur l'agglomération.

▪ EST INFORME qu'une évaluation à mi-parcours sera conduite conformément à l'article L 302-3 du Code de la construction de l'habitation (CCH).

REALISATION PRET DE 250 000 €

Après examen des 3 propositions reçues, le Conseil Municipal :

• DECIDE de contracter un prêt de 250 000 € pour financer les travaux de redéploiement des locaux scolaires et périscolaires, les travaux d'aménagement de la rue des Lauriers et le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe du nouveau quartier pour financer la voie structurante,

• ACCEPTE l'offre du Crédit Agricole, mieux-disante : emprunt de 250 000 €, au taux fixe de 1,56 %, à échéance trimestrielle constante de 3 692,87 €, sur une durée de 20 ans. Frais de dossier : 500 € (à négocier),

▪ PRECISE que le déblocage des fonds doit intervenir dans les 3 mois suivant la signature du contrat, ce qui nécessitera le paiement de 2 trimestrialités en 2018. De ce fait, le vote d'une décision modificative/budget communal sera à prévoir lors du prochain conseil.

REDEPLOIEMENT DES LOCAUX SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Avenants au marché de travaux

Le Conseil Municipal décide la passation d'avenants, d'un montant global de 3 549,81 € HT, pour les travaux supplémentaires ci-après :

Travaux phase 2 – Anciens locaux de la maternelle et de l'accueil de loisirs (niveau inférieur de la salle de loisirs) :

▪ Lot N° 4 – Menuiseries intérieures bois – Entreprise MONNIER – Avenant N° 1 d'un montant de 125,07 € HT pour la suppression de 2 blocs portes et la fourniture et la pose d'un cloisonnement « type maternelle » pour fermer les sanitaires en petite section et d'une paroi séparative entre les sanitaires et la maternelle,

▪ Lot N° 9 – Electricité – Entreprise SMEC – Avenant N° 2 d'un montant de 472,55 € HT pour la fourniture et la pose de détecteurs de présence dans les couloirs et dégagements, le déplacement d'un déclencheur manuel et la dépose de l'éclairage du tableau,

▪ Lot N° 9 – Electricité – Entreprise SMEC – Avenant N° 3 d'un montant de 2 952,19 € HT pour l'éclairage des tableaux et le pré-équipement pour vidéoprojecteur dans chacune des classes, la mise en place de prises spécifiques pour le lave-linge et le sèche-linge, déplacement veilleuse et fourniture nouvelles appliques dans le dortoir (le conseil déplore que ces travaux n'aient pas été prévus lors de l'élaboration du CCTP).

Le montant global du marché, initialement de 309 399,74 € HT (option A incluse) est porté (en intégrant les avenants approuvés lors des précédentes réunions) à 322 898,44 € HT.

Point sur l'avancement du chantier

Les travaux de carrelage sont en cours. Les travaux de réfection de peinture de l'ancienne bibliothèque et d'électricité (suite à validation des devis) devraient démarrer dès la semaine prochaine. A ce jour, le planning étant respecté, la réception des travaux de la 2^{ème} phase pourrait être envisagée au cours de la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Réserves – Phase 1 – Bâtiment actuellement occupé par la bibliothèque

Il est signalé que les 2 trous au-dessus de la fenêtre du rez-de-chaussée ne sont toujours pas bouchés. Par ailleurs, il est fait part d'un problème d'infiltrations au niveau de la fenêtre de l'étage (problème à régler indépendamment puisqu'il n'était pas prévu de travaux à l'étage dans le cadre du marché).

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES TRAVAUX du 18 avril 2018

Futurs locaux scolaires (niveau inférieur de la salle de loisirs) : des devis seront sollicités pour installer des radiateurs à eau chaude en remplacement des convecteurs électriques (uniformisation du système de chauffage). Quelques travaux seront réalisés par les agents techniques (enlèvement de portes, suppression de plinthes, etc.),

Aménagement Rue des Lauriers : la pose des bordures est en cours. Les travaux devraient être terminés fin juin.

Travaux CEE : seul, le devis pour le remplacement des menuiseries en façade sud de la salle de loisirs est accepté (réalisation de travaux vraisemblablement d'ici juillet). Pour les autres travaux, des devis complémentaires sont sollicités.

Autres travaux : des devis sont sollicités pour :

- ✘ la réalisation d'enrobés dans les allées latérales du cimetière (1 seul devis à ce jour)
- ✘ la réfection de l'allée le long du terrain de football,
- ✘ la réfection du trottoir le long du cimetière et en dessous du parking, dans le virage.

Matériel des services techniques

Le tracteur Lamborghini est principalement utilisé pour la tonte et le transport de déchets mais son équipement de tonte est fragile et peu pratique. Le tracteur Deutz est encombrant et n'est pratiquement jamais utilisé. Les agents souhaiteraient disposer d'un chargeur à adapter sur le tracteur Lamborghini pour la manutention des déchets et de matériaux (pierre, terre, etc ...).

Aussi, après en avoir délibéré et après avoir pris connaissance d'une offre d'achat pour le tracteur Deutz,

LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ DECIDE de vendre le tracteur DEUTZ et son plateau à M. Denis BOULAY de Craon (53) au prix de 4 000 €,

☞ EST FAVORABLE à l'achat dès cette année d'un chargeur à installer sur le tracteur Lamborghini (étant en attente d'un devis supplémentaire, la décision sera prise lors de la prochaine réunion),

☞ ENVISAGE l'achat ultérieurement d'une tondeuse avec coupe à l'avant pour optimiser les moyens de tonte.

NOUVEAU QUARTIER – CHEMIN DU COUDRAY

Lors de l'entretien avec le nouvel interlocuteur d'Atelier du Marais (le précédent ayant quitté le cabinet), il lui a été demandé de chiffrer avec précision le montant des travaux restant à effectuer au niveau de la 2^{ème} phase et de réexaminer toutes les prestations pour définir celles qui pourraient être revues à la baisse.

Point sur la vente des parcelles

Au niveau du Nouveau Quartier, la vente du lot 14a est effective (l'acte a été signé le 26 avril). La vente du lot 2 aux 2 propriétaires riverains devrait intervenir prochainement. Par contre, les personnes intéressées par les parcelles 15a et 18 se sont rétractées. Une étude de faisabilité est toujours en cours sur la parcelle 12.

Au Hameau de la Paillardière, le dossier de demande de modificatif est en cours d'instruction et l'acquéreur de la parcelle 5 devrait déposer sa demande de permis de construire la semaine prochaine.

MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE MAYENNE

M. le Maire informe que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de transition énergétique pour la croissance verte nécessite la révision des statuts de Territoire d'Energie 53 dont la commune est adhérente.

Ces modifications portent sur :

✗ l'abandon de la dénomination « syndicat départemental d'Electricité et du Gaz de la Mayenne (SDEGM) au profit de la nouvelle appellation « Territoire d'énergie Mayenne »,

✗ l'intégration de l'exercice de la compétence « réseaux de chaleur et de froid »

- ✗ l'introduction de nouvelles dispositions – notamment liées aux enjeux de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (TECV) permettant à TE53 de prendre des participations dans des sociétés de projets, d'ouvrir la possibilité de créer une société d'économie mixte (SEM) en lien avec les activités du syndicat et d'exercer la compétence infrastructures de recharge pour véhicules au gaz,
- ✗ l'actualisation des statuts au regard des activités du syndicat.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification présentée des statuts du TE53.

Une nouvelle modification interviendra en 2019 pour adapter le périmètre et le fonctionnement des commissions locales d'énergie (CLE) au périmètre des EPCI de la Mayenne.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Territoire d'Energie a transmis deux devis pour des travaux d'éclairage public :

- ✗ l'un de 13 886,33 € TTC pour le Nouveau Quartier – Chemin du Coudray (10 candélabres)
- ✗ l'autre de 9 236,10 € TTC pour la rue de Narbonne (4 candélabres).

Le conseil municipal décide de différer à 2019 la réalisation de ces travaux.

CHEMIN PEDESTRE DE VENAGE

Le Conseil Départemental ayant émis un accord de principe pour modifier le tracé du chemin pédestre de Venage (lequel est inscrit au PDIPR), le Conseil Municipal :

- ✗ souhaite retirer du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée en vigueur la partie du tronçon du chemin rural de Venage qui traverse les bâtiments,
- ✗ propose d'inscrire en substitution le nouvel itinéraire qui sera classé en chemin rural,
- ✗ confirme l'inscription au PDIPR l'ensemble des chemins figurant sur le plan transmis par le Département ;

Néanmoins, ce nouveau PDIPR devra être validé le Conseil Départemental avant de lancer l'enquête publique portant sur la modification du tracé et des échanges de terrains du chemin de Venage.

VISITE ETAGE DU MULTISERVICES

3 élus, le Maire, un adjoint et un conseiller municipal ont visité l'étage du multiservices (utilisé comme habitation par la famille Tafforeau, sans accord préalable) en présence du gérant de la Sté M et C TAFFOREAU, de son épouse et de M. BARON, avisateur-conseil. L'étage est composé de 4 pièces : 1 coin

repas/salon (sans fenêtre), deux chambres d'enfant, une chambre parentale ainsi que sur la partie arrière attenante au bâtiment, une salle d'eau avec douche, WC et vestiaires. Il a été précisé que pour satisfaire aux obligations professionnelles, ces pièces sont accessibles aux éventuels personnels de ladite société.

Lors de cette visite, il a été constaté que :

- ✗ le locataire a effectué, à ses frais personnels, quelques travaux d'amélioration (peintures, tapisseries, isolation, etc.),
- ✗ les locaux sont entretenus et sont en bon état,
- ✗ le locataire a un contrat d'assurance couvrant les risques locatifs en matière d'habitation et un contrat d'assurance en matière commerciale,
- ✗ la commune doit intervenir sur la conformité en matière de sécurité de protection des ouvertures (garde-corps au niveau des fenêtres).

Il est également précisé que M. et Mme TAFFOREAU disposent d'un espace dédié à usage personnel dans leur cuisine professionnelle.

A la suite de cette visite, la SARL M et C TAFFOREAU et son avisateur-conseil ont adressé un courrier à la Municipalité pour demander l'établissement d'un avenant au bail.

Néanmoins, avant de se prononcer, la Municipalité se pose 2 questions :

- 1 - Accepte-t'on de modifier l'utilisation de l'étage ?
- 2 - Dans quelles conditions de loyer ?

et contactera la CCI.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION COMMUNICATION DU 14 mai 2018

Fête du jeu : 160 entrées contre 260 l'an dernier. Malgré la légère baisse de fréquentation, cette 6^{ème} édition reste une réussite. Les participants sont restés plus longtemps que l'an dernier et l'animation de Payasoloco a été très appréciée.

Transfert de la bibliothèque : il a eu lieu le 26 avril 2018 et a été effectué dans de très bonnes conditions par les bénévoles de la bibliothèque et certains de leur conjoint, les jeunes de l'argent de poche et les agents techniques.

La bibliothèque est de nouveau ouverte au public, depuis le 14 mai 2018, aux mêmes jours et horaires que précédemment.

Conciliatrice de justice : Mme Marie-Luce KARABABA est conciliatrice de justice depuis le 05 avril 2018 en remplacement de M. BALDECK (Tél. 06.10.58.39.61 – marie-luce.karababa@conciliateurdejustice.fr)

Association Jazz Dance : Mme VIGEANT, professeur de danse, a informé qu'elle ne dispensera plus de cours de danse auprès des enfants sur Montigné à la prochaine rentrée scolaire (néanmoins, les enfants qui le souhaitent pourront aller sur St Berthevin). Par contre, elle conserve le cours adulte. Contact sera pris avec Mme VIGEANT pour définir via une convention l'utilisation de la salle des fêtes en lien avec les cours dispensés sur la commune.

Cours de « gym éveil » : l'animatrice des cours de gymnastique volontaire, Mme Sylvie ROUSSIER, propose de dispenser des cours de « gym éveil », dès Page 54septembre prochain, pour les enfants de 5 à 9 ans, le lundi soir, à la salle des

fêtes, aux mêmes horaires que les cours de danse actuels (2 cours de ¾ heure chacun, l'un pour les 5/7 ans et l'autre pour les 7/9 ans), sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions. Le conseil municipal donne son accord pour le lancement d'une enquête.

Spectacle « Arts scéniques et Vieilles Dentelles » (et non plus Estivales) : Il se déroulera finalement le dimanche 05 août 2018, à 17 heures. Il s'agira d'un spectacle Clown-Cirque, pour tout public dès 6 ans, d'une durée de 45', intitulé « The Crazy Mozarts ». Il sera présenté par un duo fantaisiste, bruyant, clownesque et musical. En cas de mauvais temps, un repli à la salle de loisirs est prévu.

Rappel des manifestations des mois de mai et juin

- * vendredi 18 mai : tournoi de volley
- * dimanche 20 mai : foulées montignéennes le matin et concours de pétanque l'après midi,
- * dimanche 03 juin : fête de la pêche au plan d'eau
- * samedi 09 juin : soirée entrecôte-frites du comité des fêtes
- * dimanche 10 juin : tournoi de football familial
- * vendredi 15 juin : fête de la musique
- * samedi 16 juin : gala jazz dance
- * samedi 23 juin : sortie des cyclos
- * dimanche 24 juin : kermesse de l'école privée
- * dimanche 1^{er} juillet : fête de l'école Pablo Picasso

CIRCULATION AUX ABORDS DES ECOLES PENDANT LES TRAVAUX

En raison de la réalisation concomitante :

- * des travaux de la rue des Lauriers (avec interdiction de circuler Rue des Lauriers et Rue du Parc), et
- * des travaux de redéploiement des locaux scolaires (avec utilisation provisoire de la Maison FOUQUET en accueil de loisirs et interdiction à la circulation de la Rue des Ecoles le matin et en fin d'après-midi pendant ½ heure environ pour sécuriser les allers et venues des maternelles),
les parents rencontrent des difficultés de circulation.

Aussi, afin de pouvoir y pallier et en attendant la fin des travaux de la rue des Lauriers (fin juin/début juillet), le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un nouveau schéma de circulation, du 28 mai au 06 juillet 2018. Pendant cette période, le sens de circulation au niveau du parvis de l'église sera inversé. Les automobilistes qui emprunteront la Rue St Georges devront impérativement emprunter le passage entre la Rue St Georges et la Place Jean Bézier pour se rendre aux écoles, à la Mairie ou aux différents lieux d'accueil de loisirs (salle du Verger et maison Fouquet). Inversement, lorsqu'ils viendront de la rue de Venage et de la Place Jean Bézier, ils devront passer devant la Mairie et le parvis de l'église pour rejoindre la Rue St Georges.

Par ailleurs, pour assurer la sécurité des piétons aux abords des écoles, des plots vont être posés en bordure de trottoirs en face de l'école Pablo Picasso. Les automobilistes qui souhaitent stationner pour déposer leur(s) enfant(s) sont invités à utiliser le parking de la salle de loisirs.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 17 avril 2018

Points abordés lors de cette réunion :

Projets d'école 2018/2022

2 axes ont été définis et validés :

1 – Donner du sens à l'apprentissage de la grammaire pour orthographier correctement un texte spontané,

2 – Renforcer la coéducation (instaurer des temps d'ouverture de classe pour impliquer les parents, lien avec le projet communal autour du vivre-ensemble et associer les parents d'élèves à l'aménagement des nouveaux locaux)

Restructuration des locaux : point sur les travaux avec normalement déménagement des classes en juillet

Questions diverses

Arrêt Tulib Hameau du Port-Sec : A ce jour, la commune n'a pas eu de réponse à son courrier. Le point sera peut-être abordé lors de la prochaine réunion de la commission aménagement de Laval Agglo qui doit se réunir la semaine prochaine.

Compte rendu de la commission enfance du 24 avril 2018

- Redéploiement des locaux scolaires et périscolaires : il est prévu l'envoi prochainement d'une nouvelle note d'information auprès des parents. Par ailleurs, la commission devra réfléchir à une meilleure visibilité de l'école (fléchage, signalétique...).

- Rentrée scolaire 2018/2019 : A ce jour, les effectifs seraient de 74 enfants dont 25 en maternelle, 24 en GS/CP et C1 (avec souhait de la présence de l'ATSEM tous les matins) et 25 en CE2 et CM. Compte tenu des difficultés et dangerosité de circulation, il faudra définir en accord avec les enseignants les lieux d'entrée de chacune des écoles.

- Rythme éducatif/PEDT : il sera demandé à Anne-Sophie d'établir un nouveau projet pédagogique (suite à suppression des TAP), notamment sur le temps du mercredi, lequel permettra de faire une mise à jour du PEDT

- Informatisation/gestion accueils de loisirs : le projet d'acquisition initial ne pouvant aboutir, un RDV a été pris avec le service des systèmes d'information et de télécommunication de Laval Agglo pour connaître les accompagnements possibles en matière de soutien technique et d'achat groupé de matériel. La fourniture d'un logiciel professionnel de gestion d'accueils de loisirs (inscriptions,

faciliter les transmissions de données avec la CAF et la MSA, saisie des présences, interface familles etc..) pourrait être étudiée dans le cadre de la fusion avec la CC de Loiron.

- RAM : il sera demandé à l'animatrice de faire un rappel des besoins en matière de mode d'accueil du jeune enfant. Une réflexion sera menée sur l'opportunité d'une communication sur le métier d'assistantes maternelles en lien avec les communes d'Ahuillé et de Nuillé si les besoins sont avérés ou la possibilité de déploiement d'un autre mode d'accueil.

- Restaurant scolaire : Invitation de la mairie de Cossé le Vivien pour la présentation du bilan 2017 le 22 mai 2018

- Equipe Mobile de Ressources « Association Félix Marchais » : l'équipe d'animation a fait appel à cet organisme pour évoquer et être soutenue dans la gestion de la situation difficile d'un enfant

- Partenariat avec Ahuillé : l'ALSH de la dernière semaine d'août fonctionnera sur Ahuillé.

- Jardin de la maison Fouquet : A l'initiative de M. Champion, des parents vont nettoyer le jardin de la Maison Fouquet le 26 mai prochain (depuis, ayant constaté la présence de nombreux cailloux, les parents ont abandonné le projet).

Animatrice sportive : Arrivée de Nathalie JOLY, nouvelle animatrice sportive à l'ASLM.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 28 juin 2018, à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signature des membres présents :

Michel PEIGNER	Nathalie MANCEAU	Serge BRUNET
Marie-Josèphe THERIAU	Patrice BELLANGER	Thérèse PLANCHENAU
<i>Absent excusé</i>		
Xavier POTTIER	Annie HILAND	Nathalie MARTEAU
<i>Absent excusé</i>		
Daniel JARRY	Laurence PELTIER	Gérard TRAVERS
Nathalie FORET-VETTIER	Jérôme BEUNARD	Sylvie VILFEU